

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du jeudi 30 juin 2022

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

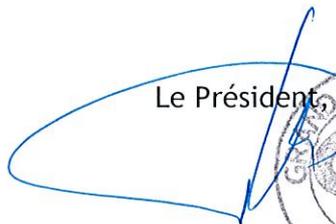
**D2022\_115 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DU PNRU**

La création d'un groupement de commandes est prévue à l'échelle du périmètre du PNRU afin de concevoir et réaliser des travaux à l'interface des chantiers Ville d'AUCH et Grand Auch Cœur de Gascogne (ex : sanitaires Ville contre Ludothèque GACG ; places PMR Ville pour Crèche GACG).

Cette convention sera conclue jusqu'en 2028. Le coordonnateur du groupement de commandes sera la commune d'Auch représentée par son Maire, qui interviendra à ce titre pour l'ensemble des procédures et des actes concernant les fournitures et services objet du groupement.

Aussi, après délibération, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de la création d'un groupement de commandes entre la commune d'AUCH, l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne ;
- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes entre la commune d'AUCH, l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne ;
- **DESIGNE** la commune d'Auch, représentée par le Maire ou son représentant, comme coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président,  
  
Pascal MERCIER  
